



Annexe au règlement formation continue et perfectionnement ASD

Taxes:

_ **CHF 80.00* coûts de validation par manifestation**

_ **CHF 50.00* coûts de validation par manifestation pour les membres ASD**
(groupements: au moins 80% des drogueries doivent faire partie de l'ASD)

Nous disposons d'un système de taxes échelonné. Ces prix sont valables pour la validation de 1-9 cours de formation continue. La validation est valable 12 mois. Si vous souhaitez une prolongation de la validation, nous vous prions de prendre contact avec nous suffisamment tôt. Les coûts suivants sont exigibles pour une prolongation de validation de la même manifestation valable douze mois supplémentaires:

_ **CHF 40.00* coûts de validation ultérieure d'une manifestation**

_ **CHF 25.00* coûts de validation ultérieure d'une manifestation pour les membres ASD**

Les coûts sont exigibles lors de la validation. Les coûts supplémentaires suivants sont valables pour l'enregistrement des participants / calcul des points:

_ **Enregistrement des participants jusqu'à 10 participants CHF 5.00 par participant**
_ **ensuite CHF 2.00 par participant**

Cas particulier:

_ **Supplément exprès + 50% sur les coûts normaux par manifestation**

Normalement, les demandes de validation sont traitées dans les dix jours ouvrables. Un supplément de 50 % est perçu pour les demandes qui doivent être traitées plus rapidement.

_ **Supplément pour des validations rétroactives + 50% sur les coûts normaux par manifestation**

Une validation rétroactive peut être demandée jusqu'à 40 jours ouvrables après la tenue du cours au maximum.

Les taxes de validation sont fixées par la direction de l'ASD et peuvent être modifiées sur décision de celle-ci. Le Comité central doit en être informé.

Version 1: selon décision direction du 18.10.2013